

C'est aussi, principalement, par une polémique très-vive, que l'Ecole la Martinière prend place dans la Bibliographie lyonnaise. Forte de son droit, l'Académie a réclamé plusieurs fois, contre une usurpation de pouvoirs, commise, selon elle, par l'administration de l'établissement. A ces pièces, il convient de joindre le testament du major-général Martin et les actes qui s'y rattachent, divers rapports sur l'organisation de l'Ecole, l'exposition de la méthode d'enseignement qui y est suivie, les procès-verbaux d'installation, et divers discours prononcés en séance publique. Ce sont aussi des procès-verbaux d'installation et des discours que fournissent à la Bibliographie lyonnaise les Facultés des lettres et des sciences, l'Ecole secondaire de médecine, l'Ecole vétérinaire et divers établissements d'éducation publique ou particulière. Ce chapitre serait long, si, à ces divers écrits, il fallait joindre les pièces de théâtre et autres compositions des élèves des Jésuites, alors que ces Pères étaient chargés de l'administration du Collège. On conserve, dans la Bibliothèque de la ville, un nombre assez grand de ces ouvrages, dont quelques-uns sont fort singuliers : la plupart sont manuscrits.

X.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Une première série de publications, relatives à l'administration municipale, est composée de recueils d'ordonnances de police. Le plus considérable, parmi les anciens, est celui qui parut, en 1573 ; j'ai indiqué le Code municipal, qu'a publié M. Charles Pionin. Ces collections d'ordonnances, d'arrêts et de réglemens, sur toutes les parties du service, sont des traités pratiques d'administration ; on y trouve un nombre très considérable de publications, dont la plupart ont paru, sous forme d'affiches, et plusieurs fois. A cette première série d'écrits, appartiennent ceux qui contiennent les attributions de certaines fonctions municipales, prévôts des marchands, échevins, capitaine de la ville, capitaine des arquebusiers, les nombreux procès-verbaux d'installation des maires, etc.